

Jumeauville, le 17 juin 2020

MAIRIE DE JUMEAUVILLE

72, GRANDE RUE
78580 JUMEAUVILLE

TEL : 01.30.42.61.29
FAX : 01.30.42.34.77
mairie.jumeauville@wanadoo.fr

Mesdames, Messieurs,

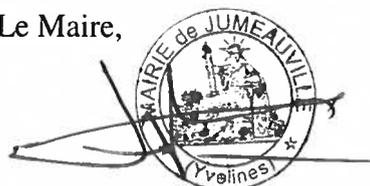
Suite à l'allocution de Monsieur le Président de la République, l'école reprend le lundi 22 juin 2020, l'arrêté temporaire relatif aux conditions d'ouverture de l'école communale Julien Cochin en période de pandémie au Covid 19 n°2020-05-01 est abrogé.

Toutefois, dans un souci d'organisation par rapport aux règles sanitaires, il n'y aura pas de service de restauration, les parents qui ne peuvent récupérer leur(s) enfant(s) le midi, devront préparer un pique-nique, la mairie assurera la surveillance à l'école.

Le service de la garderie fonctionnera comme à l'habitude.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,



Jean-Claude LANGLOIS